

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° CD-2021/11/19-7/01 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022844-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture  
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : COZIC Bernard

---

Commission n° 5 – Environnement  
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

---

Commission n° 6 – Transports et Mobilités  
Rapporteur : RABASTE Brice

---

**OBJET :** Troisième décision modificative 2021 pour le Budget principal et les budgets annexes  
Budget GAIA

La troisième décision modificative (DM3) de l'exercice 2021 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 10,7 M€) et une diminution des frais financiers (2 M€).  
Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, majorées (+ 95,7 M€).

Les dépenses d'équipement augmentent de 2,4 M€ et les dépenses financières diminuent de - 0,2 M€.

Au total, les recettes de fonctionnement et d'investissement (hors emprunt) sont augmentées de 97,1 M€ et les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont augmenté de + 10,9 M€

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être réduit de 86,1 M€ et ramené de 122,9M€ après DM2 à 38,6M€ après DM3.

A l'issue de la DM3 pour 2021, le budget départemental s'élève à 1 674,4 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative au Budget Primitif 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 5 mars 2021, relative à la première décision modificative 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 28 mai 2021, relative à la deuxième décision modificative 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1** : d'adopter le projet de troisième décision modificative du budget annexe «**Service GAIA**» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>

### Adopté à la majorité

Ont voté POUR (36) :

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne